

## **COMMUNIQUE DE FCEL SUR LA GESTION DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 DANS LES ENTREPRISES DE CONSEIL EN ELEVAGE (ECEL)**

France Conseil Elevage est la fédération nationale représentant 82 Entreprises de Conseil en Elevage françaises. Avec leurs 4 100 salariés, ces entreprises accompagnent 55 000 éleveurs français en productions bovins lait, bovins viande, caprine et ovine. Leurs interventions passent par une présence régulière auprès des éleveurs dans leurs exploitations agricoles, et elles sont donc impactées par les obligations de confinement et les restrictions relatives aux déplacements des personnes.

Nous avons entendu les nombreuses inquiétudes exprimées par les éleveurs adhérents des ECEL, soucieux de préserver leur santé et celle de leurs proches, certains refusant par conséquence toute visite de personnes extérieures à leur exploitation, lorsque ces interventions ne sont pas indispensables dans l'immédiat à l'acte de production agricole. Nous sommes par ailleurs attachés à la préservation de la santé de tous les collaborateurs des ECEL, et entendons leurs craintes légitimes à devoir se déplacer et entrer en contact avec d'autres personnes dans le cadre de leur travail. Enfin nous sommes soucieux de contribuer pleinement à l'effort collectif national de lutte contre la pandémie du Covid-19.

Dans cette situation exceptionnelle, FCEL recommande à ses adhérents de reporter toutes les interventions en élevage à plus tard, et de respecter les règles de confinement de l'ensemble de leurs salariés. En effet, plus particulièrement dans le cas du contrôle des performances des animaux, les consignes de distanciation et les gestes barrières sont difficilement tenables, excepté dans le cas de certains protocoles.

Ces interventions en élevage seront réalisées ultérieurement lorsque la situation sanitaire du pays sera stabilisée. Pendant cette période, les ECEL resteront aux côtés des éleveurs et assureront la continuité du service de conseil grâce à la disponibilité à distance de leurs agents par mail ou par téléphone, ou encore via les logiciels et applications mis à la disposition des éleveurs.

Malgré cela, ces dispositions en mode dégradé entraîneront inévitablement une perte d'activité pour les ECEL, et un arrêt ou un ralentissement d'activité sera à envisager pour un grand nombre de leurs salariés. C'est pourquoi FCEL s'attachera à défendre les intérêts des ECEL auprès du Gouvernement et des services de l'Etat afin qu'elles puissent bénéficier de l'ensemble des dispositions mises en place pour soutenir les entreprises impactées par cette crise. Par ailleurs, FCEL mettra tout en œuvre auprès de FGE et de ses partenaires de la génétique pour que la qualification des élevages et des animaux concernés soit bien maintenue malgré le report des interventions.